



**Comité du commerce et du développement  
Aide pour le commerce**

**FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE  
DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE**

**NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>**

**1 INTRODUCTION**

1.1. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) est un partenariat mondial qui aide les pays en développement à renforcer leur capacité en matière sanitaire et phytosanitaire (SPS) en vue d'améliorer leur situation sanitaire, zoosanitaire et phytosanitaire et leur capacité d'obtenir et de maintenir un accès aux marchés. Pour nombre de pays en développement, et de pays les moins avancés (PMA) en particulier, les contraintes SPS comptent parmi les principaux obstacles au commerce. Certains pays risquent en effet de ne pas pouvoir exporter des denrées alimentaires et des produits agricoles, par exemple, en raison de leur incapacité à démontrer que ces produits sont exempts de tels ou tels parasites ou maladies, ou en raison de niveaux inacceptables de résidus de pesticides ou de contamination microbiologique.

1.2. L'action du STDF est guidée par une stratégie quinquennale (2012-2016) qui repose sur la nécessité: i) de favoriser le renforcement de la collaboration et de l'interaction entre fournisseurs de coopération technique dans le domaine SPS; et ii) de continuer à renforcer le STDF en tant que "plate-forme de connaissances" pour l'échange de renseignements, le partage de données d'expérience, la mobilisation de ressources ainsi que l'identification et la diffusion des bonnes pratiques. En outre, le STDF apporte un soutien et un financement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets qui favorisent le respect des prescriptions SPS internationales. En bref, le STDF est un exemple concret de la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce, dans un domaine spécifique.

1.3. Ce partenariat associe l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMC. D'autres organisations internationales et régionales actives dans la coopération technique en matière sanitaire et phytosanitaire, des donateurs contribuant au STDF et des experts de pays en développement participent activement aux travaux du STDF.<sup>2</sup> Géré et hébergé par l'OMC (Division de l'agriculture et des produits de base), le STDF rend compte régulièrement de son action au Comité SPS de l'OMC. En outre, il collabore étroitement avec l'Unité de l'Aide pour le commerce de l'OMC et le Secrétariat du Cadre intégré renforcé (CIR).

1.4. Un examen à mi-parcours indépendant du STDF a été achevé en janvier 2014.<sup>3</sup> On y passe en revue les résultats du STDF au regard de critères d'évaluation élaborés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact. Le rapport indique que "les résultats sont impressionnants et témoignent du fonctionnement efficace du STDF". On y salue le rôle du Fonds dans la coordination des projets d'assistance, qui a "une valeur ajoutée importante". La performance du Secrétariat est qualifiée

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

<sup>2</sup> Le STDF bénéficie actuellement du soutien de l'Allemagne, du Canada, de la Commission européenne, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, de l'Irlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et du Taipei chinois.

<sup>3</sup> Cet examen était la troisième évaluation du Fonds. Les évaluations précédentes avaient été menées en décembre 2005 et en novembre 2008.

d'efficace et économique". Les donateurs ont indiqué que le programme de financement par des dons "leur permettait d'élargir l'éventail de leurs programmes d'assistance technique pour les questions SPS à un coût bien moindre que s'ils devaient entreprendre eux-mêmes ces activités".

1.5. Le présent document fournit au Comité du commerce et du développement des renseignements sur les réalisations majeures du STDF et présente les activités en cours et prévues. On y trouve aussi des renseignements sur la marche à suivre pour bénéficier du programme. Les Membres qui souhaiteraient être plus amplement informés sur le Fonds, y compris sur les projets et sur les dons pour l'élaboration de projets, sont invités à consulter le site Web du STDF ou à contacter le secrétariat du STDF.<sup>4</sup>

## **2 RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION DANS LA COOPÉRATION TECHNIQUE SPS**

### **2.1 Forum de coordination et point de référence**

2.1. Forum de coordination pour les fournisseurs de coopération technique dans le domaine SPS, le STDF a vocation à développer les synergies, à promouvoir une plus grande cohérence, à éviter le chevauchement des activités et à améliorer les résultats obtenus. Les Membres se servent du STDF comme d'une plate-forme pour partager des données d'expérience, s'informer sur ce que font les autres et avoir un retour d'informations constructif sur leurs propres initiatives SPS. Au fil des ans, le Fonds a recensé et diffusé des bonnes pratiques dans plusieurs domaines thématiques transversaux. Cela a abouti à l'élaboration de publications et de lignes directrices et d'un certain nombre de notes d'information concises (deux pages) en anglais, français et espagnol qui sont fréquemment utilisées par les organisations et les bailleurs de fonds dans des projets, séminaires, ateliers de formation, etc. Quelques illustrations du travail thématique du STDF sont présentées ci-dessous:

- **Partenariats public-privé pour le renforcement des capacités SPS**

Les pouvoirs publics travaillent de plus en plus avec le secteur privé dans le domaine SPS. Certains de ces partenariats public-privé (PPP) sont axés avant tout sur un renforcement des capacités dans le cadre duquel le secteur public et le secteur privé travaillent ensemble – aux niveaux international, régional, national et/ou infranational – pour surmonter des contraintes spécifiques en matière de capacités SPS et/ou tirer parti des possibilités d'accès aux marchés. La publication est destinée à mieux faire connaître la valeur et le rôle potentiels des PPP dans le renforcement des capacités SPS et à donner des indications pratiques pour faciliter et promouvoir les PPP en vue de développer ces capacités. On y analyse l'émergence, le fonctionnement et les résultats de certains partenariats entre organismes gouvernementaux chargés de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux, et/ou du commerce de ceux-ci, et le secteur privé.<sup>5</sup>

- **Le commerce international et les espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Les espèces introduites dans de nouveaux écosystèmes, de façon intentionnelle ou non intentionnelle, font peser une lourde menace sur la diversité biologique et peuvent avoir des conséquences graves pour la santé humaine, la productivité agricole et le commerce. L'Accord SPS de l'OMC sert de base juridique à toutes les mesures sanitaires et phytosanitaires qui affectent le commerce international, y compris divers ravageurs des végétaux et maladies animales, dont beaucoup sont envahissants. Dans cette publication, on recommande aux pays d'évaluer, de surveiller et de gérer les EEE conformément aux normes, lignes directrices et recommandations de deux organismes de normalisation reconnus dans l'Accord SPS: la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). La mise en œuvre des procédures et dispositifs existants, notamment pour le contrôle phytosanitaire et vétérinaire aux frontières et la quarantaine, est une approche efficace et économiquement avantageuse

---

<sup>4</sup> Voir <http://www.standardsfacility.org/fr/index.htm>. Le site Web donne accès à une bibliothèque virtuelle, c'est-à-dire une collection assurant un accès en ligne rapide et convivial à un éventail de ressources documentaires centrées sur la coopération technique et le renforcement des capacités dans le domaine SPS.

<sup>5</sup> Pour plus de renseignements, voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/TAEcoAnalysis.htm>.

qui permet aux pays d'empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, conformément à leurs obligations au titre de l'Accord SPS.<sup>6</sup>

- **Outils d'évaluation des capacités SPS**

L'analyse des besoins est le point de départ de projets bien conçus, garantissant que les véritables priorités seront traitées. Les outils existants peuvent être utilisés pour évaluer les capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de médecine vétérinaire et de préservation des végétaux dans les pays. Il s'agit notamment de l'outil PVS (outil d'évaluation des performances des services vétérinaires) mis au point par l'OIE, et de l'outil ECP (évaluation des capacités phytosanitaires), développé dans le cadre de la CIPV. La FAO a entrepris la mise au point d'un nouvel outil d'évaluation des capacités en matière de sécurité alimentaire.<sup>7</sup> On trouve dans cette publication du STDF des renseignements sur l'éventail et l'utilisation des outils sectoriels se rapportant à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux, ainsi que sur des outils intersectoriels et des méthodologies connexes. C'est un instrument de référence précieux pour tous ceux qui s'intéressent à l'évaluation des capacités et à l'élaboration de projets dans le domaine SPS.

2.2. En 2009, le STDF a produit un film intitulé "Un commerce en toute sécurité: protéger la santé, promouvoir le développement". Ce film montre – à travers les cas d'expérience du Bénin, du Belize, de la Thaïlande et du Viet Nam – pourquoi il importe d'investir dans le renforcement des capacités SPS. Disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, il peut être vu sur le site Web du STDF et téléchargé à partir de celui-ci.<sup>8</sup> Il est largement diffusé et présenté dans des ateliers, des cours de formation et d'autres activités. En 2014, le STDF lancera l'élaboration de nouvelles présentations audiovisuelles sur des cas d'expérience démontrant l'utilité des approches spécifiques en matière de renforcement des capacités SPS.

2.3. Le Secrétariat du STDF a commencé à remanier son site Web pour en faire un système de gestion de contenus. Le nouveau site intégrera alors des technologies nouvelles qui lui permettront de proposer des fonctionnalités supplémentaires et en rendront l'utilisation plus conviviale. Il sera lancé en juillet 2014.

## 2.2 La facilitation des échanges dans le contexte de l'Accord SPS

2.4. Le travail engagé dans le cadre du STDF porte sur la mise en œuvre de mesures SPS visant à faciliter un commerce sûr. L'attention grandissante accordée à la facilitation des échanges comme moyen de stimuler la croissance économique et la compétitivité a relancé l'intérêt pour les mesures SPS et les interrogations sur le point de savoir si ces mesures alourdissent inutilement le coût (y compris les délais) de l'activité commerciale. Dans le même temps, l'adoption récente de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges devrait donner un nouvel élan aux programmes d'assistance technique dans ce domaine, qui offrent des possibilités de renforcer les capacités de gestion des mesures SPS à la frontière. Cet accord va générer un appui supplémentaire au titre de l'Aide pour le commerce, et le travail accompli par le STDF pourrait contribuer à améliorer le dialogue entre les organismes aux frontières et concourir opportunément à l'incorporation de volets liés aux questions SPS dans les programmes plus généraux de facilitation des échanges.

2.5. Les objectifs assignés au STDF dans ce domaine consistent à identifier les besoins essentiels, les opportunités et les bonnes pratiques pour améliorer la mise en œuvre des mesures SPS de façon à accroître la sécurité des échanges; et à formuler des recommandations en vue de développer les travaux futurs et la coopération technique dans ce domaine. Afin d'atteindre ces objectifs, le STDF a fait réaliser des études dans certains pays d'Asie<sup>9</sup> et d'Afrique<sup>10</sup> pour: i) déterminer comment les contrôles SPS s'appliquent concrètement aux importations, aux exportations et aux produits en transit, compte tenu des dispositions pertinentes de l'Accord SPS, en particulier des dispositions de l'article 5.6 (caractère le moins restrictif pour le commerce) et de

---

<sup>6</sup> Pour plus de renseignements, voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/TAIAS.htm>.

<sup>7</sup> Le nouvel outil de la FAO sera testé dans un certain nombre de pays avec le concours du STDF, y compris la Sierra Leone et la Gambie.

<sup>8</sup> Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/IRVideos.htm>.

<sup>9</sup> Cambodge, Philippines, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

<sup>10</sup> Afrique du Sud, Botswana, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe.

l'article 8 et de l'Annexe C (Procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation); et ii) identifier les coûts de transaction/retards qui pourraient être réduits/évités sans compromettre les objectifs SPS.

2.6. Une séance thématique, coïncidant avec la réunion du Comité SPS tenue le 26 mars 2014, a réuni quelque 200 participants, y compris les délégués chargés des questions SPS et de la facilitation des échanges et ceux d'organisations ayant le statut d'observateur. Les conclusions et recommandations préliminaires des travaux du STDF y ont été présentées et discutées. La Banque interaméricaine de développement (BID) a présenté les résultats d'un travail de recherche parallèle en Amérique latine portant sur l'efficacité et l'utilité des mesures de quarantaine aux postes frontière dans cette région. De nombreuses interventions ont mis en évidence des synergies et des possibilités concrètes d'arriver à des résultats doublement gagnants, c'est-à-dire qui accroîtraient l'efficacité et l'utilité des mesures SPS tout en limitant le plus possible les coûts de transaction. Pour certains participants, il fallait veiller à ce que la "facilitation des échanges" n'engendre pas un risque de promouvoir le commerce au détriment de la "protection de la santé".

2.7. Une note d'information et les exposés de la séance thématique sont accessibles sur le site Web<sup>11</sup> du STDF. Les rapports couvrant les études en Asie et en Afrique devraient être achevés et publiés cet été.

### 2.3 Établir les priorités dans les choix en matière d'investissement dans le domaine SPS

2.8. Tirant parti de ses travaux antérieurs sur le recours à l'analyse économique pour éclairer la prise de décisions dans le domaine SPS, le STDF soutient la mise au point d'un guide pratique d'aide à la prise de décisions reposant sur l'analyse décisionnelle multicritères (ADM). Il s'agit d'aider les pays en développement à déterminer l'ordre de priorité des options de renforcement des capacités SPS pour l'accès aux marchés. L'utilisation de ce guide peut contribuer à: i) accroître l'efficacité économique des décisions sur l'allocation des ressources dans le domaine SPS, de telle sorte que ces ressources, peu abondantes, puissent être allouées de la façon qui répondra le mieux aux objectifs nationaux de développement économique, de réduction de la pauvreté, de santé publique ou autres; ii) faire des choix plus transparents et plus responsables entre de multiples options d'investissement; et iii) faciliter le dialogue et la coordination entre les parties prenantes des secteurs public et privé et encourager des processus de prise de décisions plus inclusifs.

2.9. Ce guide a été utilisé avec succès au Belize, au Mozambique, au Viet Nam et en Zambie avec l'appui du STDF et il a aussi été appliqué dans plusieurs autres pays d'Afrique (Éthiopie, Malawi, Namibie et Ouganda), avec le soutien du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et du Département de l'agriculture des États-Unis/USAID. En juin 2013, lors d'un atelier tenu à Genève, des partenaires du Fonds, des donateurs et des pays en développement ont réfléchi à la façon d'améliorer le processus existant et ils ont recommandé au STDF de remanier le guide pratique pour en préciser la portée et le rendre plus convivial. Ce travail va commencer au second semestre de 2014. De plus amples renseignements, notamment sur les réunions et publications du STDF et l'expérience des pays où le guide a été utilisé, peuvent être consultés sur le site Web du STDF.<sup>12</sup>

## 3 ÉLABORATION DES PROJETS

3.1. Le STDF dispense conseils et soutien aux bénéficiaires sur les questions liées à l'élaboration des projets dans le domaine SPS et il finance des dons pour l'élaboration de projets (DEP) afin d'aider les bénéficiaires à formuler leurs besoins SPS et à élaborer des propositions de projet techniquement solides et durables. À titre de financement de démarrage, des DEP limités à 50 000 dollars EU peuvent être accordés aux fins suivantes (seules ou en association): i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions (coûts et avantages escomptés); et/ou iii) élaboration de propositions de projets susceptibles d'être financés par le STDF ou d'autres donateurs. Depuis sa création, le STDF a approuvé et financé 62 DEP au total.

<sup>11</sup> Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/TATradeFacilitation.htm>.

<sup>12</sup> Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/TAEcoAnalysis.htm>.

#### 4 FINANCEMENT DES PROJETS

4.1. Des dons allant jusqu'à 1 million de dollars EU peuvent être alloués par le STDF pour la réalisation de projets visant à améliorer la capacité des pays à se conformer aux normes et leur capacité à s'assurer un accès aux marchés et à le préserver. Sont considérés d'un œil favorable les projets mettant l'accent sur l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS; le recours à des approches régionales pour remédier à des contraintes SPS; ainsi que les approches collaboratives et interdisciplinaires axées sur l'interface/les liens entre la santé des personnes, la santé animale et la préservation des végétaux et le commerce. Depuis sa création, le STDF a approuvé et financé la réalisation de 68 projets au total, qui ont bénéficié à 43 pays. Plus de 20 de ces projets avaient une portée régionale.

4.2. Depuis sa création, le STDF a consacré 54% des ressources destinées aux projets aux PMA et autres pays à faible revenu (APFR), comme le montre la figure 1 ci-après.<sup>13</sup> En particulier, la part des ressources destinées aux DEP attribuée aux PMA et aux APFR reste élevée (soit 80% du budget global consacré aux DEP). La figure 2 ci-après montre que 52% du nombre total de projets du STDF et des DEP sont consacrés à l'Afrique subsaharienne, 19% à l'Asie et 16% à l'Amérique latine et aux Caraïbes. En outre, 10% des projets du STDF et des DEP peuvent être classés comme mondiaux.

Figure 1: Projets du STDF et DEP (\$EU)

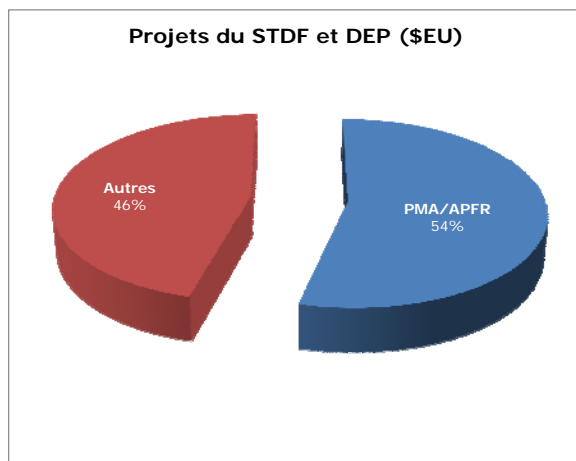
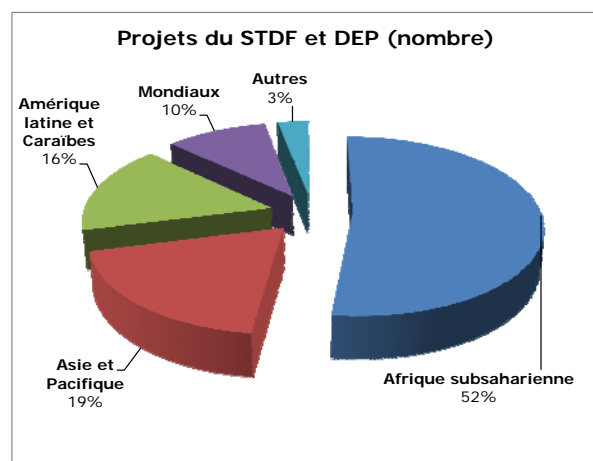


Figure 2: Projets du STDF et DEP (nombre)



4.3. Les demandes de financement par le STDF peuvent être présentées à tout moment de l'année mais elles doivent être reçues au moins 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour pouvoir être examinées à cette réunion. La prochaine date limite pour la présentation des demandes est le **18 juillet 2014**.

<sup>13</sup> Le STDF continue donc d'atteindre son objectif, qui est de consacrer aux PMA et aux APFR au moins 40% des ressources destinées aux projets.

Étapes qu'il est recommandé de suivre lorsqu'un financement par le STDF de dons pour la réalisation de projets ou de dons pour l'élaboration de projets (DEP) est demandé:

1. Ouvrez notre page Internet consacrée aux DEP à l'adresse suivante: <http://www.standardsfacility.org/fr/PGPpgStat.htm>; et notre page sur les dons pour la réalisation de projets à l'adresse suivante: <http://www.standardsfacility.org/fr/PGProStat.htm>, pour voir des exemples de projets antérieurs.
  2. Lisez attentivement notre note d'orientation pour la présentation de demandes: [http://www.standardsfacility.org/Files/Forms/STDFGuidanceNote\\_fr.pdf](http://www.standardsfacility.org/Files/Forms/STDFGuidanceNote_fr.pdf).
  3. Consultez les parties prenantes pertinentes de votre pays/région.
  4. Envoyez-nous une brève note descriptive de votre projet éventuel à l'adresse suivante: [STDFSecretariat@wto.org](mailto:STDFSecretariat@wto.org), pour obtenir en retour des informations sur son admissibilité et ses probabilités de financement.
  5. Remplissez un formulaire de candidature, disponible à l'adresse suivante: <http://www.standardsfacility.org/fr/FDAppForms.htm>; et renvoyez-le par voie électronique avant la date limite.
-